

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro : Thomas Beurey, Thierry Butzbach, Christine Cabiron, Geneviève Cerf-Casau, Olivier Devillers, Marie-Cécile Georges, Nelly Jacquemot, Martine Kis, Thierry Guerraz, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Myriam Morin-Bargeton, Fabienne Nedey, Sylviane Oberlé, Marie-Laure Pezant, Véronique Picard, Christophe Robert, Caroline Saint-André, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser.

ADMINISTRATION

Éditeur : Olivier Yviquel.

Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61
laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2022 :

Abonnement intégral :

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
- Administrations, entreprises... : 80,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Compogravure et impression :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0421 G 84411. ISSN : 2270-7875,
2^e trimestre 2022.

Ce numéro a été tiré à 10 520 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Décentralisation : l'urgence d'agir

Ce fut une réussite. À l'initiative de l'AMF, Territoires Unis a organisé le 15 mars, à Montrouge, l'audition des candidats à la présidence de la République, en présence de plus de 500 élus locaux. Ce faisant, l'AMF, l'Assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France peuvent s'enorgueillir d'avoir créé l'un des moments de démocratie les plus forts de cette « drôle de campagne », perturbée par la guerre en Ukraine qui capte l'attention et l'engagement des acteurs, nationaux et locaux, mobilisés pour accueillir les réfugiés.

En dépit de l'absence de deux postulants qui n'ont pas jugé opportun de venir débattre avec les élus, la « Rencontres des libertés locales » a permis à dix candidats de se prêter à l'exercice d'une audition au format original et identique pour tous, dans le respect du principe d'impartialité. Chacun a pu exposer sa vision de la décentralisation et son projet pour les collectivités locales. Au terme d'un quinquennat marqué par une centralisation excessive dont chacun a pu mesurer l'inefficacité au gré des crises sociale et sanitaire, cette journée a permis – enfin ! – d'échanger sur l'avenir d'une République décentralisée. Territoires Unis, dont cet évènement a démontré, si besoin était, le poids et la légitimité, avait posé des jalons en publiant sa « Déclaration pour une République de la confiance », début mars.

« Notre objectif est de participer à une nouvelle organisation des pouvoirs publics. »

À Montrouge, Carole Delga (Régions de France), François Sauvadet (ADF) et moi-même avons rappelé nos attentes aux candidats : nous demandons au futur chef de l'État de donner un nouveau souffle à la décentralisation à travers une grande loi des libertés locales. Les relations entre l'État et les collectivités doivent en effet reposer sur trois piliers : confiance, responsabilité et subsidiarité, que nous érigeons en priorité absolue pour relever les nombreux défis devant nous, parmi lesquels la lutte contre la pauvreté, la mobilisation contre le réchauffement climatique, la préservation et le développement des services publics, l'aménagement sanitaire du territoire. Ceci, dans un contexte financier tendu pour les collectivités comme pour les citoyens, lié à l'inflation et au retour de manivelle du « *quoi qu'il en coûte* » car il faudra rembourser la dette.

Notre objectif est de participer à une nouvelle organisation des pouvoirs publics qui soit porteuse de performance et de sens.

Dans leurs interventions, le 15 mars, les candidats ont quasi unanimement souligné la nécessité de garantir davantage de libertés locales et de préserver la commune, ce qui révèle toute l'importance des élus locaux dans notre paysage politique et dans la gestion du pays. L'AMF, qui leur a adressé sa « contribution » en ce sens, veillera à ce que les intentions se traduisent dans les actes.



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF